



Repasser devant le juge des affaires familiales

Par **salira**, le **31/08/2011** à **21:49**

Bonjour,

Mon ex compagnon et moi même sommes passer à ma demande devant le juge des affaires familiales en mars 2011 pour la garde de nos filles ainsi que la pension alimentaire. Jugement rendu en mai.

Aujourd'hui il prend ses filles 24h par semaine (du vendredi soir au samedi soir) et dit qu'il ne peut pas pendant les vacances scolaires parcequ'il travaille (moi aussi d'ailleurs) .

Ses filles le réclament souvent. Et pour cela je voudrais repasser devant le JAF pour qu'il les prenne 1 week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires. J'ai attendu la première fois 6 mois avant de passer devant le juge. Vais-je attendre aussi longtemps ? Dois-je prendre un avocat pr que ça aille plus vite ?

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **21:58**

Vous ne pourrez pas lui imposer. C'est un droit pas un devoir

Par **salira**, le **31/08/2011** à **22:05**

Merci pour votre réponse Bonne soirée